



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

téléphone

Question écrite n° 78953

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la couverture en téléphonie mobile du département de la Lozère. Il désire savoir quel pourcentage du territoire départemental sera couvert à la fin de l'année 2006, c'est-à-dire à l'issue de l'opération de résorption des zones blanches. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'industrie.

Texte de la réponse

Le Gouvernement incite les opérateurs à poursuivre la densification de leur réseau de téléphonie mobile ainsi que l'extension de la couverture du territoire français par le biais de la couverture des zones non couvertes. Une convention nationale pour la couverture en téléphonie mobile des « zones blanches » a ainsi été signée le 15 juillet 2003 entre l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), l'Assemblée des départements de France (ADF), l'Association des maires de France (AMF), les trois opérateurs et le Gouvernement. Cette convention nationale prévoit l'équipement, en deux phases, d'environ 2 000 sites, permettant de couvrir 3 000 communes. Ce plan commence à porter ses fruits puisqu'au 1er septembre 2006, 1 031 sites de la phase I avaient fait l'objet d'un accord entre opérateurs et collectivités territoriales sur leur lieu d'implantation ; 79 protocoles départementaux ont été signés, 644 infrastructures étaient mises à disposition d'opérateurs par les collectivités et 508 sites étaient ouverts commercialement. De plus, les opérateurs avaient obtenu les autorisations administratives nécessaires pour 316 sites de la phase II et 129 étaient ouverts commercialement. Au total, 637 sites étaient donc ouverts commercialement. Dans la Lozère, 46 sites ont ainsi été identifiés, 29 en phase I et 17 en phase II ; 19 sites de la phase I sont ouverts commercialement et 2 autres ont été mis à disposition des opérateurs et seront ouverts prochainement. Pour la phase II, 3 sites sont ouverts et 2 autres ont reçu les autorisations administratives nécessaires et seront donc ouverts prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78953

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10710

Réponse publiée le : 31 octobre 2006, page 11367